ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C___ N___

1.104 b5

Par acte passé devant Mᵉ. Le Boeuf Delebres l'un des Notaires soussignés auquel en est resté minutte et son Confrere le deux avril mil sept cent soixante dix.

Mᵉ. François houstet membre de l'academie royale de Chirurgie ancien Directeur d'icelle, a dit que s'etant assuré par une longue experience que les Eleves en Chirurgie retirent les plus grands avantages de l'Ecole pratique, que cet établissement lui ayant paru de la plus grande utilité, il étoit infiniment précieux de le conserver et de lui donner de nouvelles forces, qu'à cet effet et pour repandre et donner s'il se peut encore plus d'émulation dans cette Ecole il avoit depuis plusieurs années attaché des prix de medailles à ceux qui pendant leurs cours avoient mérité le plus de les recueillir, que ces prix, et encore plus l'honneur de les mériter, avoient jusqu'à present donné la plus grande ardeur à tous ceux qui s'attachoient à la Chirurgie, et qui munis de leurs savoir, s'établissant dans differens endroits du Royaume y administroient les secours de la Chirurgie avec l'intelligence que l'étude et la pratique les plus appliquées par l'espoir du prix, de l'honneur et reputation y attachés leur avoient donné.

Que voulant assurer après lui et à l'avenir cette distribution de Medailles, mêmes augmenter autant qu'il le pouvoit, et par là, perpetuer cette émulation d'où dépend necessairement la grande capacité que les bons sujets de l'Ecole pratique retirent de leurs cours, il avoit formé le dessein de fixer un revenu certain à cette distribution en attachant et formant au profit dudit College et de l'academie royale de Chirurgie de cette ville et à l'administration qui le composoit établie par Lettres Patentes de Sa Majesté

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

ARC 8.
d. 14 nº 2
HOUSTET

donnés a Versailles le vingt quatre Novembre mil Sept cent Soixante neuf, enregistrées au Parlement le deux Decembre Suivant, des Rentes Sur les Aydes et Gabelles dont les arrerages furent employés a perpetuité à l'achat et distribution des ces prix; pourquoi et comme membre de ladite administration il S'etoit fait expédier en son nom trois quittances de finances du Garde du Tresor Royal de Sa Majesté, provenant de remboursements d'anciens proprietaires de rentes Sur les aydes et Gabelles au denier quarante, pour que sur icelles, il fut expediée au profit de ladite administration, du College et de l'academie Royale de Chirurgie pour l'Ecole pratique, trois contrats de rentes sur les Aydes et Gabelles, lesquelles quittances de finance, sont, la premiere du onze octobre lors dernier de la somme de Dix mille livres pour deux cent cinquante livres de rente, la Deuxieme du vingt cinq dudit mois d'octobre de la Somme de Cinq mille livres pour cent vingt cinq livres de rente, et la troisieme du Dix Novembre Suivant de Trois mille Sept cent cinquante livres pour quatre vingt ~~quinze~~ treize livres quinze Sols de rente, toutes trois enregistrées au Controle General des finances au meme jour quinze Decembre mil Sept cent Soixante neuf.

A cet Acte sont intervenus Mre. Germain Pichault De La Martiniere Ecuyer premier Chirurgien du Roy, President né de l'academie royale de Chirurgie, et President né de lad. Administration.

Mr. Jean Goursaud Lieutenant de mondit Sr. le premier Chirurgien du Roy et en cette qualité Tresorier du Bureau de l'administration

Mr. Egide Bertrand De Pibrac et Georges De La Faye

Directeurs de ladite academie.

M. Antoine Louis secretaire perpetuel de ladite academie et Prevot des Ecoles.

Mr. Pierre Sabineau De Lavoute ancien avocat et Me. Nicolas allix procureur au Chastellet.

Lesquels ont aggrée et accepté le tout, et promis ~~sauf~~ tant pour eux que pour leurs successeurs, l'executer et faire executer comme etant le bien et avantage public, emanant de ladite Ecole pratique.

Et il a eté arresté par led. acte, que lesd. Contrats de constitution seroient passés au profit dud. College et academie royale de Chirurgie pour et au profit de l'Ecole pratique et que les arrerages en seroient touchés par led. Sr. Tresorier et ses successeurs à l'avenir, et etre appliqués et employés à faire frapper les medailles d'or et d'argent pour la distribution desd. prix.

Extrait par les Conseillers du Roy notaires a Paris soussignés cejourd'hui cinq avril mil sept cent soixante onze sur l'expedition dud. acte representé et rendue Signés Le Boeuf et Fournault

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE